



PERSONNES AYANT DES DÉFICiences AUDITIVES

Qu'est-ce que le handicap auditif

Le terme « surdité » est utilisé pour signifier toute baisse de l'audition d'une personne. Néanmoins, derrière cette terminologie, on trouve plusieurs types de déficience de la surdité légère d'une seule oreille à la surdité profonde touchant les deux oreilles.

La surdité est donc une déficience physiologique qui détériore de manière partielle ou totale la perception de l'environnement sonore, qui altère à divers degrés la compréhension des codes linguistiques et qui constitue un obstacle important à la vie de la cité. Les principaux types de surdité sont, entre autres :

- la surdité de transmission qui fait que la personne entend moins bien ou de façon déformée les sons. Elle est dû à un obstacle au libre passage des ondes sonores et le déficit est identique sur les sons graves et les sons aigus ;
- la surdité de perception au niveau de la transformation du message sonore en influx nerveux à l'intérieur de l'oreille. Des lésions internes de l'oreille provoquent des surdités sévères ou profondes qui entravent le développement du langage oral.

Ces types de surdité sont à conjuguer à d'autres facteurs tels que, par exemple, l'âge de l'apparition de la surdité, notamment lorsque la surdité apparaît à la naissance ou avant l'acquisition du langage et l'isolement de la personne par l'absence ou la rupture de communication liés à la surdité.

Les origines

Le déficit d'audition peut avoir diverses origines telles que :

- l'hérédité, la génétique ;
- une malformation liée à une cause congénitale ;
- une sur-exposition à un bruit ;
- une maladie (otite, encéphalites, oreillons,...), une infection, une réaction médicamenteuse ;
- une dégénérescence liée au vieillissement.

Quelques chiffres

Quelques chiffres généraux du ministère de la Santé¹ permettent de dresser un premier aperçu des problèmes d'audition en France :

- 5,18 millions de personnes sont concernées par une déficience de l'audition ;
- 2 millions ont moins de 55 ans ;
- 8 % des personnes ayant une déficience auditive profonde ou totale utilisent la langue des signes ;
- 1 français sur 2 ne fait jamais évaluer son audition ;
- 2 millions de personnes sont exposées, dans leur profession, à des niveaux de bruit souvent dangereux pour l'audition ;
- 200 enfants naissent sourds, chaque année ;

¹ Site internet du ministère de la Santé – statistiques d'avril 2003.



PERSONNES AYANT DES DÉFICiences AUDITIVES

- 800 surdités sont reconnues, chaque année, en France, mais de nombreuses ne sont pas déclarées;
- 38 % des personnes qui consultent le font suite aux pressions de leurs proches;
- 30 000 à 50 000 jeunes et adolescents présentent des altérations graves ou sévères du système auditif;
- 7 millions de français vivent dans des zones de bruit excessif, comme les abords d'autoroutes ou d'aéroports.

Pour mieux appréhender la déficience auditive, il faut avoir à l'esprit que :

- la voix chuchotée correspond à une intensité de 30 à 35 décibls (dB);
- la voix normale correspond à une intensité de 60 dB;
- la voix forte criée correspond à une intensité de 90 à 95 dB;
- l'audition est dite normale quand la perte est inférieure à 20 dB.²

Quelques exemples de handicaps auditifs

La déficience auditive est graduée en quatre catégories et plusieurs sortes de difficultés :

- la déficience auditive légère correspond à une perte auditive moyenne comprise entre 20 et 40 dB. Certains mots sont mal perçus et les nuances de la pensée exprimées par l'intonation mal appréhendées. Si ce handicap n'est pas dépisté chez un enfant, il sera qualifié d'inattentif;
- la déficience auditive moyenne correspond à une perte d'audition moyenne comprise entre 40 et 70 dB. Seule la voix forte et articulée est comprise. Une prothèse auditive permet généralement de restituer la quasi-totalité du message sonore en atmosphère non bruyante;
- la déficience auditive sévère correspond à une perte auditive moyenne comprise entre 70 et 90 dB. La personne entend des sons et des bruits sans véritable ordonnancement. Une prothèse auditive améliore la distinction du message sonore, mais n'est pas suffisante pour en restituer l'intégralité, et la personne devra compenser en utilisant la lecture labiale;
- la surdité profonde correspond à une perte d'audition supérieure à 90 dB. Elle devient presque totale. L'enfant qui naît ainsi peut devenir sourd et muet s'il n'est pas éduqué très tôt, car il ne perçoit pas sa propre voix;
- acouphène : sensation auditive non provoquée par un son et consistant en bourdonnement, siflement, tintement, etc.;
- surdité brusque ou idiopathique : maladie qui a son existence propre et qui n'est point la conséquence d'une autre;
- presbyacusie et vieillissement de l'oreille;
- traumatismes auditifs : perte de tout ou partie des facultés auditives à la suite d'une surexposition à un bruit (explosion, proximité avec des engins motorisés du type avions, voitures circulant sur autoroute, usage intensif d'appareils baladeurs musicaux, etc.).

² Onisep - février 2010.



PERSONNES AYANT DES DÉFICiences AUDITIVES

Les principales incapacités et difficultés courantes liées à la déficience auditive de la personne (variant d'une personne à une autre)

- Entendre et localiser les messages sonores (klaxon de voiture, sonnette des vélos lorsque l'usager sourd ou malentendant se trouve malencontreusement sur une piste cyclable, alarme d'évacuation incendie, changement de quai ou de porte d'embarquement annoncés par haut-parleur dans un site de transport, etc.), comprendre ce qui est dit, voir écrit dans certain cas, notamment en situation d'urgence, en situation dégradée de transport, de cheminement sur voirie, etc.
- Pouvoir communiquer et partager avec l'ensemble de la population, dans la rue, dans les établissements recevant du public, en milieu professionnel, etc.
- Dissocier la parole d'un bruit ambiant.

L'environnement visuel non neutre peut également être une gêne à la compréhension.

Les principaux besoins des personnes sourdes ou malentendantes

- Participer, selon le degré de handicap, à tous les aspects de la vie quotidienne et permettre l'expression des capacités.
- Dans le respect de la continuité de la chaîne du déplacement, pouvoir utiliser les transports collectifs, se déplacer sur la voirie et accéder aux bâtiments avec la plus grande autonomie possible.
- Communiquer, s'exprimer, être compris.
- Participer à des réunions de travail, des meeting.
- Demander son chemin, un renseignement, une aide.

Le savoir être

Le handicap auditif est, au premier abord, le handicap le plus invisible. Il ne se voit pas et n'est pas forcément identifié au premier contact.

La personne sourde ou malentendante est avant tout une personne, et il n'est pas nécessaire de se comporter avec elle comme avec un petit enfant.

Sauf si la personne vous le demande, il n'est pas utile de crier lorsque vous exprimez avec elle.

Ne lui parlez pas en mâchant un chewing-gum, ni en mangeant, ni en masquant votre bouche ou vos lèvres.

Il faut éviter de toucher la personne, de lui taper sur l'épaule pour entrer en contact avec elle mais solliciter son attention et attendre qu'elle vous regarde.



PERSONNES AYANT DES DÉFICIECES AUDITIVES

Le savoir faire

Toutes les personnes sourdes ou malentendantes ne maîtrisent pas l'écrit; il ne faut donc pas systématiquement écrire l'information sur un support mais leur proposer plusieurs modes de réponse :

- en se mettant face à elles en évitant les contre-jours;
- en privilégiant les tables rondes ou ovales afin que chacun puisse voir tout le monde;
- en parlant et articulant distinctement en gardant un débit normal de parole pour faciliter la lecture labiale;
- utiliser un vocabulaire simple et des phrases courtes;
- par la gestuelle;
- la langue des signes française;
- le langage parlé complété;
- en mimant l'écrit pour s'assurer que l'interlocuteur valide ce support de communication;
- en regardant son interlocuteur dans les yeux même s'il regarde votre bouche ou vos mains.

Car certaines personnes sourdes ou malentendantes oralisent, d'autres pas. Il est important de s'assurer que l'interlocuteur a bien compris le message par une demande de reformulation avec ses propres moyens de communication.

Les personnes sourdes ou malentendantes utilisent tous les autres sens, notamment les vibrations du plancher et sur le corps émises par les sources sonores, la vue, l'odorat, etc.

Les personnes sourdes ou malentendantes doivent être informées des messages sonores qui sont doublés par une information visuelle (flash lumineux, témoin lumineux, etc.) afin de ne pas se trouver en situation délicate par une non réaction quelle que soit la situation (évacuation incendie, autorisation de faire, interdiction, etc.).



PERSONNES AYANT DES DÉFICiences AUDITIVES

Adresses utiles

Union Nationale pour l'Insertion Sociale du Déficient Auditif (UNISDA) à l'Institut National des Jeunes Sourds - 254 rue Saint-Jacques - 75005 Paris.

01 44 07 22 59 - www.unisda.org

SURDI France-BUCODES-Union des associations de personnes malentendantes et devenues sourdes - Maison des associations du 18ème arrondissement - 15 passage Ramey - Boîte n° 83 - 75018 Paris.

09 72 45 69 85 - www.surdifrance.org

Références

« La BIM en question – Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la boucle à induction magnétique sans jamais oser le demander », mai 2018, de la Délégation ministérielle à l'Accessibilité du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de la Cohésion des territoires, document téléchargeable sur www.accessibilite.ecologie.gouv.fr

« Améliorer la qualité acoustique aux accueils des établissements recevant du public (ERP) : une nécessité pour les personnes malentendantes, un bénéfice pour tous ! », avril 2018, de la Délégation ministérielle à l'Accessibilité du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de la Cohésion des territoires, document téléchargeable sur www.accessibilite.ecologie.gouv.fr

Guide « Des bâtiments publics pour tous – Accessibilité et confort d'usage » du ministère de la Transition Écologique et Solidaire.

Données extraites du site Internet du ministère de la Santé – avril 2003.

